





INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) TYPES HABITABLE 2021-2024 Mise à jour juin 2022

CHAMPIONNAT HABITABLES CVGV 2024

Organisé par le Club de Voile de St Gilles-croix-de-vie

Samedi 2 et Dimanche 3 mars 2024 J1+J2 : grade 5C Régate en baie

> Samedi 16 mars 2024 J3 : grade 5B Régate en baie ou/et vers bourgenay

Samedi 13 avril 2024 J4 : grade 5B Régate en baie ou/et vers Noirmoutier

Samedi 27 et dimanche 28 avril 2024 J5+J6 : grade 5C Régate en baie

> Vendredi 10 mai 2024 J7 : grade 5B Régate en baie ou vers l'Ile d'Yeu

Dimanche 8 septembre 2024 J8 : grade 5B Régate en baie

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024 J9+J10 : grade 5C Régate en baie

Samedi 19 et Dimanche 20 octobre 2024 J13+J14 : grade 5C Régate en baie

St Gilles Croix-de-Vie





La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau : les concurrents reçoivent un avenant aux IC par le Whatsapp de la course. L'information sera aussi transmise par VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront signalés sur le groupe Whatsapp de la course.
- 3.2 Le PC course est situé au club de voile Forum Port la Vie
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent *placer la publicité fournie* par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **au mât du club de voile au Forum Port la Vie**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Rdv au club	Briefing au club	1er advertisement
Samedi 2 Mars	13h00	13h30	14h30
Dimanche 3 Mars	8h30	8h30	9H30
Samedi 16 Mars	8H30	8h30	9H30
Samedi 13 Avril	8H30	8H30	9H30
Samedi 27 Avril	13h00	13h30	14h30
Dimanche 28 Avril	8h30	8h30	9h30
Vendredi 10 Mai	8h30	8h30	9h30
Dimanche 8 Septembre	8h30	8h30	9h30
Samedi 28 Septembre	13h00	13h30	14h30
Dimanche 29 Septembre	8h30	8h30	9h30
Samedi 19 Octobre	13h00	13h30	14h30
Dimanche 20 Octobre	8h30	8h30	9h30

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont : Pas de pavillons de classe.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
 - Les signaux définissant le parcours à effectuer sont *indiqués sur la vedette comité et à la VHF*.
- 9.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque :** Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ		Parcours		Dégagement		Arrivée	
Bouée	ronde	Bouée	ronde	Bouée	ronde	Bouée	ronde
blanche		iaune		blanche		blanche	

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART CLASSIC – AVEC VEDETTE COMITE

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord de la ligne et la bouée ronde blanche à bâbord de la ligne.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12 bis. LE DEPART DECALE - SANS VEDETTE COMITE

- 12bis.1 Ligne de départ sera entre La boué de Pilours et le Phare de Grosse Terre.
- 12bis.2 Chaque bateau aura reçu une heure de départ sur le groupe WhatApp de la régate.

12 ter LE DEPART AU LIEVRE - SANS VEDETTE COMITE

- 12ter.1 La ligne de départ (sauf pour le lièvre) sera entre La bouée blanche mouillée ou la bouée fixe précisée par le comité de course et le milieu du tableau arrière du bateau lièvre.
- 12ter.2 Les signaux seront envoyés depuis le bateau lièvre
- 12ter.3 Le Lièvre sera désigné par le comité de course et son numéro de voile sera affiché sur le group whatApp de la régate.
- 12ter.4 Le Lièvre partira au près serré bâbord en partant près de la bouée précisée. Il devra passer au près et sous le vent de la marque de départ bâbord environ quinze secondes avant l'heure de départ.
- 12ter.5 Le Lièvre devra continuer sa route au près serré bâbord jusqu'à ce que les tous les bateaux de la régate est passé tribord amure entre lui et la bouée. Il cessera alors d'être une marque de départ et pourra continuer ainsi, ou virer de bord.
- 12ter.6 Tous les bateaux (à l'exception du Lièvre) doivent prendre le départ tribord. La RCV 29.1 ne s'appliquera pas.
- 12ter.7 Un bateau qui n'a pas pris le départ entre la marque de départ et le bateau lièvre avant 3 minute sera disqualifié.
- 12ter.8 Après le signal préparatoire, un bateau qui :
 - a) oblige le Lièvre à modifier son cap ou sa vitesse, ou
 - b) touche le Lièvre, ou
 - c) passe, ou tente de passer, devant le Lièvre, ou
 - d) enfreint la RCV 11 tandis qu'il approche de la ligne pour prendre le départ,
 - Sera disqualifié sans instruction et ne doit pas prendre tout nouveau départ de cette course.

Un bateau dont le numéro a ainsi été affiché doit quitter la zone de départ avant le prochain signal d'avertissement; sauf s'il informe oralement le comité de course, avant le signal d'avertissement, qu'il a l'intention de réclamer contre un autre bateau et/ou de déposer une demande de réparation en rapport avec l'incident. Si sa réclamation n'est pas recevable, ou si la décision du jury n'est pas en sa faveur ou si sa demande de réparation est refusée, ce bateau sera classé DNE pour la course en question. Ceci modifie les RCV 36, 62.2, 63.1 et A3

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celleci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE – AVEC VEDETTE COMITE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau du comité de course et la bouée ronde blanche.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14bis L'ARRIVE DECALE OU AU LIEVRE - SANS VEDETTE COMITE

Pour un départ décalé ou un départ au lièvre l'arrivée sera entre La bouée de Pilours et la bouée crayon jaune. Chaque concurrent devra noter son heure arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- Pour **toutes les classes**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite	Temps limite	
			pour finir pour le	pour finir après le	
] er] er	
Toute	Du n°1 à n°8 - côtier	4 Heures	5 Heures	1 Heure	
Toute	n°9 et 10	1 Heure	1h30	15 Minutes	
Toute	n°12, 14 à 17	5 Heures	6 Heures	1H30 Heures	

- Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus [un] [deux] point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.
- Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au bureau du club de voile Forum port la vie.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située *au bureau du club de voile - Forum port la vie*. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une** courses doivent être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées

Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait :
 - selon le système « temps sur temps » avec CVL pour des parcours construits
 - ou selon le système « temps sur distance » avec CVL pour des parcours côtiers. Le système de classement des bateaux sera déterminé selon les parcours choisis par le comité de course.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement sorti et retour est mis en place sur le groupe WhatApp de la course : avant 14h00 le samedi et avant 9h00 le dimanche et au retour au port (Nom de bateau, numéro de voile et OK).
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 77.
- 19.4 Utilisation du Bout dehors:

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Chaque bateau doit ramener ses détritus. Des poubelles de tri sélectif sont à disposition sur le port, à l'entrée du parking.

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent **au port**.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

- 27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit **au cours de l'épreuve**.

28. PRIX

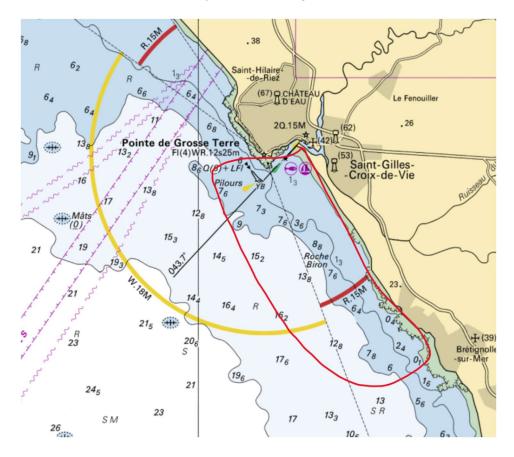
Des prix seront distribués comme suit :

Un trophée pour les 3 premiers bateaux remis lors de la journée des bénévoles en Novembre

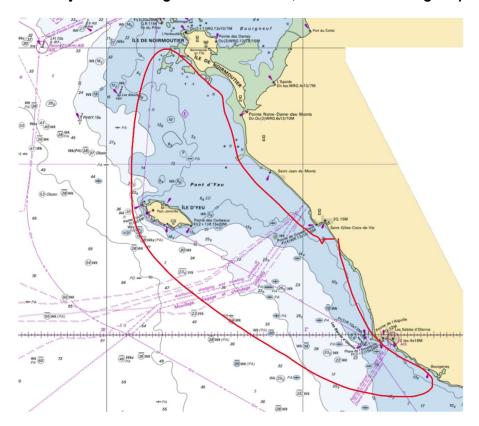
ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Valérie NAULET au 06.72.93.86.62

ANNEXE N°1 ZONE DE COURSE Pour les journées de régate en baie



ANNEXE N°2 ZONE DE COURSE Pour les journées de régate vers L'Ile d'Yeu, Noirmoutier et Bourgenay



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel. Le parcours pourra être réduit à n'importe quelle marque.

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées cidessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.